

Conférence de presse

Genève, le 17 juin 2004

Remarques introductives de Niklaus Blattner

Une des tâches de la Banque nationale suisse, selon la nouvelle loi qui la régit, consiste à *contribuer à la stabilité du système financier*. Dans ce domaine, la Banque nationale met l'accent sur la stabilité du secteur bancaire et des infrastructures du marché financier. Pour accomplir sa tâche, elle mène une triple action: [1] une analyse et une appréciation, à intervalles réguliers, du secteur bancaire (la surveillance macroprudentielle du secteur bancaire), [2] la surveillance des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres (surveillance des systèmes) et [3] des mesures pour surmonter des crises, au cas où la surveillance préventive ne suffirait pas.

Aujourd'hui, je traiterai principalement les deux premiers volets de nos activités. Pour ce faire, je me fonderai sur le *Stability Report 2004*, notre rapport sur la stabilité. Ce rapport vous a déjà été adressé (avec embargo). Je commenterai également un instrument qui entre dans les mesures destinées à surmonter des crises, à savoir l'aide extraordinaire sous forme de liquidités. En outre, j'attire votre attention sur le résumé de notre ouvrage annuel *Les banques suisses 2003*, résumé qui paraît lui aussi aujourd'hui. Cet ouvrage statistique dresse plutôt un état des lieux, tandis que le rapport sur la stabilité s'aventure sur le terrain de l'analyse et de l'appréciation.

Surveillance macroprudentielle du secteur bancaire

La Banque nationale suit les développements dans le secteur bancaire sous l'angle macroprudentiel. Cette tâche complète celle de la Commission fédérale des banques (CFB), qui surveille les établissements bancaires sur le plan individuel ou microprudentiel. Le Rapport sur la stabilité financière tient compte de cette répartition des tâches. La Banque nationale y livre son évaluation de la stabilité du système bancaire suisse en mettant l'accent sur les tendances observables au niveau du système et de l'environnement macroéconomique et financier. Des banques sont prises en considération sur une base individuelle uniquement lorsque cela est nécessaire à la vue d'ensemble. La fonction essentielle du rapport est de permettre à la Banque nationale de signaler des tensions ou des déséquilibres pouvant constituer à court ou à moyen terme un risque pour la stabilité du système bancaire suisse.

Genève, le 17 juin 2004

2

Notre évaluation de la stabilité du secteur bancaire suisse se fait en deux étapes. Nous analysons d'abord l'évolution des facteurs de risques découlant de l'environnement macroéconomique et financier. Nous évaluons ensuite la sensibilité et la capacité de résistance du système bancaire face à ces facteurs de risques. Cette évaluation repose sur une mesure de la rentabilité, des risques encourus ainsi que de la dotation en fonds propres du secteur bancaire. Par ailleurs, pour compléter notre analyse, nous avons récemment développé des modèles permettant de quantifier à la fois le stress subi par le secteur bancaire et son lien avec l'environnement macroéconomique. Les principales caractéristiques et conclusions de ces modèles sont publiées aujourd'hui pour la première fois dans le Rapport sur la stabilité financière. Une présentation détaillée de ces modèles suivra dans l'une de nos séries de publications.

Il ressort de notre analyse que le système bancaire est stable. Un regard rétrospectif sur l'année 2003 montre que le secteur bancaire suisse a enregistré une forte progression de ses bénéfices, en dépit d'un environnement macroéconomique et financier plutôt mitigé. Grâce à ces bénéfices, le secteur bancaire a pu accroître sensiblement sa dotation en fonds propres et, partant, sa capacité à absorber des chocs. Sa dotation en fonds propres est élevée, en comparaison historique et internationale. L'impression de robustesse du secteur bancaire est corroborée par le niveau relativement bas, en comparaison historique, de notre indicateur de stress. Cet indicateur, nouvellement calculé par la Banque nationale, fait une synthèse de différents symptômes de stress du secteur bancaire. Il tient compte notamment de la dotation en fonds propres et des bénéfices ainsi que des cours des actions et des primes de risques sur les obligations du secteur bancaire suisse.

En ce qui concerne les perspectives, nous estimons que l'environnement macroéconomique et financier ne présente pas de menace majeure pour la stabilité de notre système bancaire. En effet, les prévisions pour 2004 indiquent une reprise de la croissance économique en Suisse et en Europe ainsi qu'une poursuite de l'essor aux Etats-Unis. De plus, l'augmentation des prix sur le marché immobilier en Suisse reste modérée en comparaison historique et internationale. Un brusque ajustement à la baisse sur ce marché, qui constitue traditionnellement un facteur de stress majeur pour le secteur bancaire, paraît donc improbable. Enfin, les principaux secteurs bancaires étrangers semblent eux aussi relativement robustes à la lumière des indicateurs disponibles. Le danger d'une crise par contagion est donc actuellement faible pour la Suisse.

Deux sources de tensions potentielles doivent néanmoins être relevées. Premièrement, un ralentissement de la conjoncture – scénario peu probable mais qui ne saurait être exclu – pourrait avoir des répercussions négatives sur la qualité des portefeuilles de crédits ainsi que sur les cours boursiers. Deuxièmement, dans le scénario plus probable d'une reprise économique durable, une hausse des taux d'intérêt plus forte qu'anticipé pourrait, elle aussi, entraîner une dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits en alourdissant le fardeau de la dette des ménages et des entreprises. Notre analyse de scénarios indique que la dotation en fonds propres du secteur bancaire suisse est suffisante pour résister à une dégradation notable de la conjoncture et de la bourse

Genève, le 17 juin 2004

3

ainsi qu'à une hausse sensible des taux d'intérêt. Plusieurs banques ont cependant annoncé leur intention d'adopter un profil plus risqué. Une augmentation généralisée de la prise de risques accroîtrait la sensibilité du secteur bancaire aux changements de l'environnement macroéconomique ou boursier.

Surveillance des systèmes

En décembre dernier, à l'occasion de notre conférence de presse, j'ai longuement commenté les raisons incitant à mettre sur pied une surveillance des systèmes de paiement et systèmes de règlement des opérations sur titres, ci-après les systèmes. Aujourd'hui, je me bornerai à faire un point de situation sur la base de notre Rapport sur la stabilité financière.

L'ordonnance de la Banque nationale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2004, soit en même temps que la nouvelle loi sur l'institut d'émission, contient des dispositions d'exécution dans le domaine de la surveillance des systèmes. Ces dispositions précisent en particulier les exigences minimales auxquelles doivent satisfaire les infrastructures des marchés financiers qui revêtent une importance systémique et les principes de la surveillance de tels systèmes par la Banque nationale.

Ces prochains mois, il s'agira de déterminer quels sont les systèmes – systèmes de paiement et systèmes de règlement des opérations sur titres – qui doivent être considérés comme d'importance systémique. Par la suite, les modalités pratiques de la surveillance seront définies de telle sorte que celle-ci puisse être mise en œuvre avec la plus grande efficacité possible.

La surveillance porte avant tout sur les infrastructures importantes pour la place financière suisse, donc en particulier sur les systèmes qui constituent la "*swiss value chain*". En plus de la Bourse Suisse SWX, qui restera soumise à la surveillance de la Commission fédérale des banques (CFB) et non de la Banque nationale, les systèmes d'ores et déjà visés comprennent le *SIC* (*Swiss Interbank Clearing*, un système de paiement), le *SECOM* (un système de règlement des opérations sur titres) et la contrepartie centrale *x-clear*. De premières discussions ont déjà eu lieu avec des représentants de ces systèmes en vue de la mise en place de la surveillance. Les clarifications auxquelles nous procéderons ces prochains mois montreront si d'autres systèmes seront eux aussi soumis à notre surveillance. Tous les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres qui opèrent en Suisse doivent s'annoncer à la Banque nationale à fin juillet au plus tard.

La surveillance des systèmes, je l'ai déjà relevé, n'a pas été créée sous la pression d'événements. Notre dernier rapport sur la stabilité l'atteste lui aussi. Il passe en revue une série d'aspects de nos infrastructures des marchés financiers et décerne de bonnes notes à celles-ci. Le but de la surveillance des systèmes est de maintenir le haut degré de sécurité et d'efficacité qui caractérise aujourd'hui les infrastructures de la place financière suisse.

Genève, le 17 juin 2004

4

L'aide extraordinaire sous forme de liquidités, une mesure pour surmonter des crises

La Banque nationale ne joue pas uniquement un rôle sur le plan de la prévention, soit dans la surveillance macroprudentielle du secteur bancaire et dans la surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres. Elle fournit également une contribution à la résolution active de crises.

En cas de crise, la Banque nationale est chargée, comme toute banque centrale, de maintenir en particulier l'approvisionnement en liquidités. Elle peut le faire en injectant généreusement des liquidités sur le marché dans son ensemble. Elle peut le faire aussi en tant que prêteur ultime ("lender of last resort"), soit en apportant une *aide exceptionnelle sous forme de liquidités* à des banques confrontées à une pénurie de disponibilités, mais toujours solvables. En la matière également, nous sommes proches des stratégies qui ont fait leurs preuves sur le plan international.

Aujourd'hui encore, de nombreuses banques centrales préfèrent laisser les banques dans une large incertitude au sujet de leur rôle de prêteur ultime. Elles veulent éviter, et cela est en soi bien compréhensible, que les banques se croient – à tort – en sécurité. Dans notre jargon, on parle d'une "constructive ambiguity". Après avoir soigneusement pesé le pour et le contre (il y a des risques de comportement, le "moral hazard"), la Banque nationale suisse a cependant opté pour une information claire et rapide des banques sur les conditions auxquelles elle pourrait jouer son rôle de prêteur ultime. Les modalités sont précisées dans les *Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire* (du 30 avril 2004) qui ont été publiées récemment (www.snb.ch). Pour obtenir un crédit de la BNS en tant que prêteur ultime, une banque doit revêtir une importance pour la stabilité du système financier. Elle doit également être solvable et fournir une couverture suffisante. La Banque nationale n'accorde aucun crédit qui ne soit pas couvert par des garanties. Ce principe est ancré dans la loi sur l'institut d'émission. En informant sans tarder les banques de nos conditions, nous évitons une éventuelle fausse évaluation des risques de liquidités et favorisons une préparation adéquate à une crise de liquidités, soit à un événement qui ne peut jamais être totalement exclu. Nous parlons d'une "constructive clarity".

Conclusion

En résumé, je voudrais souligner que la situation du système financier suisse est stable. Cette constatation réjouissante ne doit pas nous inciter à l'autosatisfaction. Pour durer, un système financier stable ne doit jamais ménager ses efforts dans la prévention et la résolution de crises. Les premiers visés sont les acteurs de l'économie privée. Les autorités peuvent et doivent cependant leur apporter leur soutien.